



Compte-rendu du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 18 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit novembre, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Donges, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du sept novembre deux mil dix-neuf, sous la présidence de Madame PICOT Marie-Andrée, Maire-adjointe.

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres excusés : 2

Etaient présents : Marie-Andrée PICOT, Patrick PONTACQ, Jeannine QUISTREBERT, Claudine COTTARD, Monique AUFFRET, Mikaël DELALANDE, Yveline LECAMP, Michel DESBOIS, Sylvie TUAL, Jeanne HAURAY, Viviane ALBERT, Christiane VERGNIAU, Monique PIRAUD, Danièle FAVREAU

Etaient excusés : François CHÉNEAU, Martine ARDEOIS

Secrétaire de séance : Viviane ALBERT

Madame la Présidente déclare la séance ouverte.

Le compte-rendu de la séance du dix-sept octobre deux mil dix-neuf est adopté à l'**unanimité** sans observation.

① – Aides accordées dans le cadre des délégations de pouvoir

Chèque Accompagnement Personnalisé délivrés dans l'urgence

✚ Deux familles ont obtenu dans l'urgence, des chèques Accompagnement Personnalisé.

Le montant total s'élève à **270 €**.

② – Délibération : Aides Sociales facultatives

Le Conseil d'Administration décide d'attribuer des aides sociales facultatives concernant :

1 – Frais d'électricité

- ✚ Il a été accordé à une famille
 - La prise en charge partielle de sa facture d'électricité : **165 €**

Cette somme sera directement versée auprès d'E.D.F.

2 – Dettes d'eau

- ✚ Il a été accordé à une famille
 - La prise en charge partielle de sa facture d'eau : **100 €**

Cette somme sera directement versée à la Trésorerie municipale de Saint-Nazaire (CARENE – service eau)

3 – Chèque Accompagnement Personnalisé

Le Conseil d'Administration décide d'attribuer à deux familles des chèques accompagnement personnalisé pour le mois de novembre 2019.

- ✚ Le montant total s'élève à **230 €**.

Ces aides accordées seront imputées à l'article 6562.

DEMANDE NON RETENUE

- ✚ Une personne domiciliée à Donges
 - ♦ Chèque Accompagnement Personnalisé : **refus**
Le quotient familial est supérieur au plafond

Clos et arrêté, les dits jour, moi et an.